

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 11 octobre 2016

Présents : BEGUIN Yolande, BURAIÉ Éric, CARAT Cécile, LUNEL Gérard, MANIER Karine, MARCHETTO Yves, MICHEL Jean, MONTELMARD Chrystelle, QUERCIA José, REYNAUD Claude, RODILLON Bernard, VIALLE Viviane, BAEZA Richard, JUSSA Agnès, ROLLET Brigitte ;

Pouvoirs : CARBONELL Théo à MANIER Karine
MONTAGNE Sonia à MICHEL Jean
REY Kevin à LUNEL Gérard

Absences : Roux Isabelle

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de pouvoirs : 3

Quorum : 10

Secrétaire de séance : REYNAUD Claude

Date de convocation : 05/10/2016

Approbation par le CM du compte rendu du 13 septembre 2016 : précisions à apporter

En préambule de la séance du conseil municipal, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver le dernier compte rendu du conseil municipal.

Monsieur Rodillon, conseil municipal, souhaite que l'on ajoute des précisions concernant le projet du parc photovoltaïque sur Saint Paul Lès Romans. Le lieu du projet est l'ancienne carrière situé sur le quartier du Sablon. Il est nécessaire de préciser que ce lieu est une ancienne décharge constituée notamment de flux de fluorine.

A savoir également que l'ancien projet de la décharge empiétait sur le bois qui se situe à proximité.

Après acceptation de ces précisions, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 13 septembre 2016.

Ajout de délibération à l'ordre du jour du conseil

Monsieur le Maire avant de démarrer l'ordre du jour, propose aux membres d'ajouter des délibérations concernant des avenants de marchés. En effet la commune a reçu entre le temps de la convocation et la tenue du conseil des éléments à délibérer de toute urgence au vu de l'avancée des opérations et des chantiers de travaux en cours sur la commune. Les membres du conseil approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour .

1- Présentation du rapport d'activité du CCAS 2014-2015

Madame l'adjointe aux affaires sociales présentera le rapport d'activité du CCAS de la commune pour les exercices 2014-2015.

Le Conseil d'Administration du CCAS qui est le cœur de cette politique sociale facultative, impulse et définit les priorités et les modalités d'attribution en respectant 3 grands principes :

- Spécialité matérielle : il doit inscrire ses interventions dans le domaine de l'action sociale,
- Spécialité territoriale : il doit réserver le bénéfice des aides qu'il met en place aux seuls habitants de la commune,
- Égalité de traitement : il dispose d'une liberté de principe pour la création d'une aide facultative, celle-ci doit ensuite être attribuée de manière indifférenciée, c'est à dire qu'elle doit bénéficier à toute personne se trouvant dans une situation comparable.

Le CCAS a une autonomie administrative liée à l'existence de son organe délibérant, le Conseil d'Administration. Il délibère pour l'ensemble des actes de gestion. Le Président, de droit, est le Maire de la commune de rattachement. Celui-ci peut déléguer ses compétences et sa signature au Vice-

Président et au Directeur.

Le CCAS peut disposer de son propre personnel donc d'une autonomie fonctionnelle. Il possède également l'autonomie financière puisqu'il dispose de ressources propres.

Sous la présidence de Gérard LUNEL, Maire, et la vice-présidence de Chrystelle Montélimard, adjointe aux affaires sociales. Les comptes rendus de l'ensemble des conseils d'administration sont annexés au présent rapport.

Année 2014 : nombre de délibérations : 10 dont 7 sous la présidence de Gérard LUNEL

Nombre de CA : 5

Mercredi 27 août 2014

Mercredi 24 septembre 2014

Mercredi 22 octobre 2014

Mercredi 19 novembre 2014

Mercredi 10 décembre 2014

Année 2015 : nombre de délibérations: 10

Nombre de CA : 10

Mercredi 28 janvier 2015

Mercredi 25 février 2015

Mercredi 01 avril 2015

Mercredi 06 mai 2015

Mercredi 17 juin 2015

Mercredi 22 juillet 2015

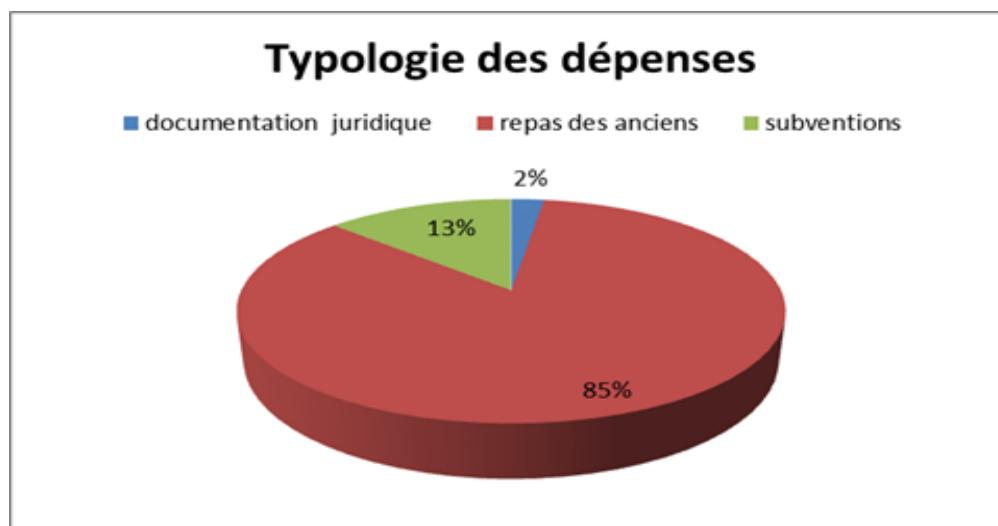
Mercredi 16 septembre 2015

Mercredi 28 octobre 2015

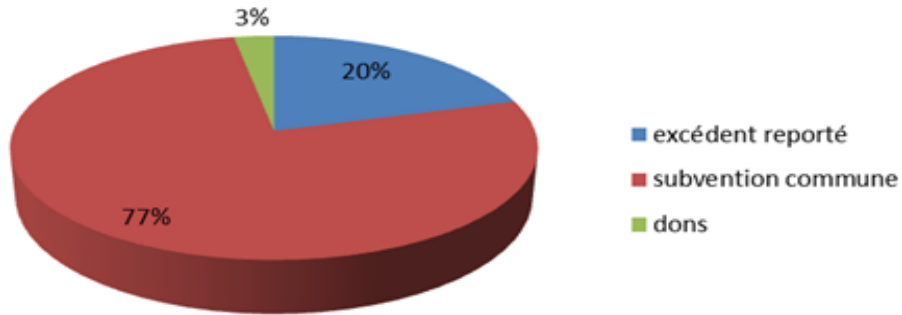
Mercredi 25 novembre 2015

Mercredi 16 décembre 2015

Exercice budgétaire 2014 :

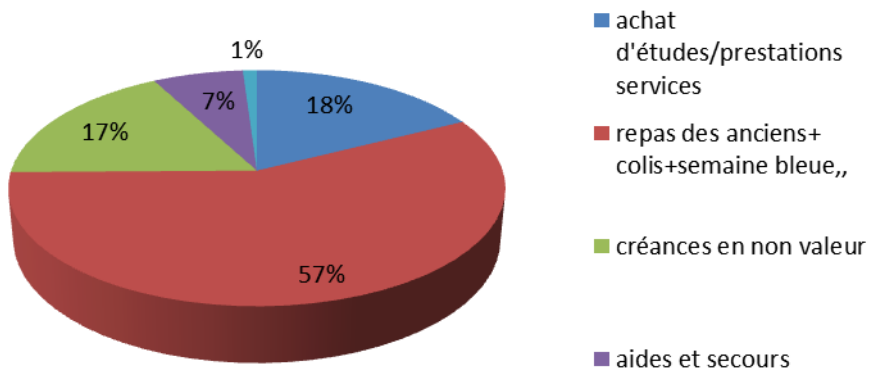


Typologie des recettes

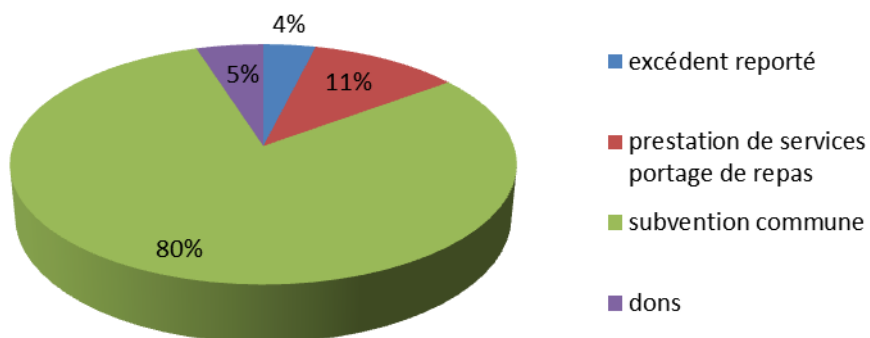


Exercice budgétaire 2015 :

Typologie des dépenses



Typologie des recettes



Les objectifs du CCAS :

Après la réalisation d'une analyse des besoins sociaux sur Saint Paul, un plan d'action a été mise en place :

- Les objectifs : développement du lien social, intergénérationnel, le développement des échanges, la lutte contre l'isolement des personnes âgées, en situation de dépendances...
- Les projets :
 - o Jardins partagés
 - o Grands parents bis
 - o Portage de livres
 - o Manifestations culturelles/sportives
 - o Organisation de forums, transmission culture/histoire
 - o Référents de quartiers
 - o Portage de repas.
 - o Visite des personnes isolées
 - o Permanences en Mairie une fois par mois

Les permanences du CCAS:

Les permanences ont lieu le dernier samedi de chaque mois dans les locaux de la mairie de 9h30 à 11h30, un bureau est mis à disposition du CCAS. Deux membres du CCAS assurent ces permanences. Un cahier a été mis en place, à chaque permanence sont notés le type de demande et les coordonnées des personnes.

En 2015 il y en eu 11 et 12 personnes nous ont sollicités pour différentes raisons :

- Demande d'aide à domicile (aide-ménagère)
- Dossier MDPH
- Dossier APA
- Dossier de téléassistance
- Demande de logement
- Recherche d'emploi
- Rencontre avec un service de portage de repas

Pour une majorité des cas, les personnes qui viennent à ces permanences ont besoin de parler de leur situation et d'être écoutées.

Les visites auprès des personnes isolées :

Deux binômes ont été constitués pour effectuer les visites, un avec Marie-Hélène Duclaux et Yolande Bégouin et un autre avec Gisèle Bossanne et Véronique Marion.

Les visites ont débuté en Mai 2015, il y en a eu plusieurs par mois. De Mai à Décembre, elles ont rencontré 14 personnes de la commune et chaque fois un accueil chaleureux leur a été réservé.

Pour le CCAS c'est l'occasion de faire le point sur les conditions de vie à domicile, d'informer sur les possibilités d'aides, de rompre l'isolement, de repérer les situations fragiles.

Les projets réalisés en 2015 et à venir en 2016 :

En 2015 le CCAS a mis en place :

- Un service de portage de repas avec une tarification en fonction des revenus. Ce service s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus.
- Les visites auprès des personnes isolées.

Pour l'année 2016 :

- Questionnaire pour la mise en place de jardins partagés. C'est un projet qui va aboutir en Mai 2016. 2 propriétaires ont mis à disposition chacun un terrain et 4 personnes sont intéressées.

Pour le moment un terrain a été retenu car il est prêt à l'emploi, l'autre pourra être utilisé l'année prochaine une fois qu'il sera mis en état et en fonction de l'expérience retirée cette année.

- Questionnaire pour une mutuelle de groupe, l'idée est faire profiter les habitants d'un tarif préférentiel pour adhérer à une mutuelle.

Il est à noter que le projet des jardins partagés a été réalisé et que le projet de mutuelle avance à grand pas pour cette année 2016.

2- Approbation du rapport de la CLECT 2016 : Valence Romans Agglomération

VU le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, qui précise que le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être soumis à l'approbation de chaque conseil municipal des communes membres ;

VU l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui fixe les conditions de majorité requises ;

VU le rapport de la CLECT de la communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes, qui fixe l'évaluation des charges nettes transférées au 1er janvier 2016 ;

Considérant le travail accompli par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées afin d'évaluer l'ensemble des charges directes et indirectes ou perte de recettes liées aux compétences transférées à la communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes au 1er janvier 2016 ;

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce rapport, et plus précisément sur le montant global des transferts des communes qui figure dans ce rapport.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes au titre des charges transférées au 1er janvier 2016, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération

3- Décision modificative n°1 : budget M14 commune

Il est demandé au conseil de procéder à une décision modificative afin de faire face à des dépenses énergétiques non prévisibles. Monsieur Reynaud, adjoint aux finances, précise que l'évolution des besoins, couplés avec de nombreuses absences du personnel, ont dépassé le montant des prévisions budgétaires allouées pour le budget 2016.

Fonctionnement M14

| DIMINUTION DE CREDITS | AUGMENTATION DE CREDITS |
|------------------------------|--------------------------------|
| CHAPITRE 11 :-37000 euros | CHAPITRE 11:+ 46 000 euros |
| CHAPITRE 12: - 11 000 euros | CHAPITRE 12: + 15 500 euros |
| CHAPITRE 022: - 8800 euros | Chapitre 66: + 5300 euros |
| CHAPITRE 67: - 10 000 euros | |
| TOTAL: - 66800 euros | TOTAL: + 66 800 euros |

Investissement M14

| DIMINUTION DE CREDITS | AUGMENTATION DE CREDITS |
|------------------------------|--------------------------------|
| CHAPITRE 020: -70 000 euros | |
| TOTAL: -70 000 | TOTAL : + 70 000 |

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la proposition de DM n°1 pour le budget principal 2016 de la commune.

4- Recrutement adjoint administratif 2^{ème} classe pôle gestion et urbanisme

Vu la réorganisation des services municipaux engagée depuis septembre 2014,
Vu la délibération n°2016-77 portant création poste adjoint administratif 2ème classe pôle finances-urbanisme
Vu l'avis favorable du comité technique sur la réorganisation des services administratifs et notamment du pôle gestion et urbanisme ;
Vu le tableau des effectifs
Vu l'agent contractuel en poste assurant les missions de comptabilité,
Vu la nécessité de pérenniser ces missions
Vu l'état de service de l'agent non titulaire

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le recrutement de l'agent en tant qu'adjoint administratif 2ème classe à partir du 1er novembre 2016 à temps non complet pour une durée de 28 heures hebdomadaire ;
-
- D'AUTORISER le Maire à fixer son régime indemnitaire et à procéder à la reprise de son ancienneté dans le calcul de son échelon ;

5- Recrutement adjoint administratif 2ème classe pôle accueil et affaires civiles

Vu la réorganisation des services municipaux engagée depuis septembre 2014,
Vu la délibération n°2016-76 portant modification poste adjoint administratif 2ème classe pôle accueil et affaires civiles ;
Vu l'avis favorable du comité technique sur la réorganisation des services administratifs et notamment du pôle accueil et affaires civiles ;
Vu le tableau des effectifs
Vu l'agent contractuel en poste assurant les missions d'accueil des usagers,
Vu la nécessité de pérenniser ces missions
Vu l'état de service de l'agent non titulaire

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le recrutement de l'agent en tant qu'adjoint administratif 2ème classe à partir du 1er novembre 2016 à temps non complet pour une durée de 28 heures hebdomadaire ;
-
- D'AUTORISER le Maire à fixer son régime indemnitaire et à procéder à la reprise de son ancienneté dans le calcul de son échelon ;

6- Notification marché travaux rénovation façade église

Monsieur le Maire présente la consultation pour la rénovation de la façade de l'église de Saint Paul Lès Romans, propriétaire du bâtiment.

Le jugement des offres est basé sur le prix.

La consultation a été faite de manière restreinte au vu de la nature des travaux. Trois entreprises ont été consultées.

Entreprise KEOPS 26: 98 868 euros HT

Entreprise GIRARD: 82 570,26 euros HT

Entreprise PEREIRA: 111 540 euros HT

L'entreprise GIRARD a été la moins disante pour un montant HT de 82 570.56 euros HT.

Monsieur Jean MICHEL, adjoint, se retire de la salle et du vote ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'accorder le marché à l'entreprise GIRARD pour un montant de 82 570 .56 euros HT ;
- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents à la notification et à l'exécution du marché avec l'entreprise GIRARD pour les travaux de rénovation de la façade de l'église ;

7- Avenants marché de travaux cabanabulle

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un marché de travaux pour la mise en conformité des locaux de la petite enfance « cabanabulle » a été signé le 19 mai 2016.

Des travaux non prévisibles dans la définition du cahier des charges et la nécessité d'assurer la continuité de service en respectant les délais de réalisation de travaux, imposent au maître d'ouvrage d'ajouter une option de plus ou moins-values pour les lots :

- Lot 1 gros œuvre: BILLON: marché initial: 39 516 euros HT
Avec avenant: 31 021,20 euros HT moins-value de 21,50%
- Lot 4 doublage isolation plafond: THOMASSET: marché initial de 25 025 euros HT
Avec avenant: 25 525 euros HT: +2% de plus-value
- Lot 7 électricité: VALENERGIE: marché initial: 14 391, 05 euros HT
Avec avenant: 14976,05 euros HT soit 4,07 % de plus-value
- Lot 8 plomberie sanitaire: ELECT ENERGIE: marché initial: 5057,70 euros HT
Avec avenant: 6025,70 euros soit 19,14% de plus-value ;

Il donne lecture des projets d'avenants n°1 pour les lots concernés qui a été préparé à cet effet, et il invite le Conseil Municipal à l'approuver s'il y a lieu.

Le Conseil Municipal,

Après exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE le texte, dont il vient d'être donné lecture, des différents lots exposés ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces documents.

8- Avenants marché de travaux sinistre Mairie

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un marché de travaux suite au sinistre survenu en mairie. Il a été notifié par délibération le 14 juin 2016.

Suite à l'évolution des travaux de rénovation, des modifications imposent au maître d'ouvrage d'ajouter une option de moins-values pour les lots :

- Lot 5 cloisons plafonds isolation intérieure: PLAQUISTES DU ROYANS: marché initial: 14 402,05euros HT
Avec avenant: 11 092,71euros HT moins-value de 23%
- Lot 6 Carrelage faïence: CARRELAGE FR: marché initial de 12700,88euros HT
Avec avenant: 12 511,89 euros HT: moins-value de 1,49%

Lot 4 plomberie sanitaire chauffage: PLOMBIERS DU VERCORS: marché initial: 4415 euros HT
Avec avenant: 1750 euros soit une moins-value de 60%

Il donne lecture des projets d'avenants pour les lots concernés qui a été préparé à cet effet, et il invite le Conseil Municipal à l'approuver s'il y a lieu.

Le Conseil Municipal,

Après exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE le texte, dont il vient d'être donné lecture, des différents lots exposés ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces documents.

| |
|---|
| 9- avenant n°2 : marché de maîtrise d'œuvre travaux RD92 |
|---|

Le présent marché signé en date du 27/03/2014 concerne la Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération par la RD92N.

Le programme de travaux porte sur la requalification des espaces publics entre le carrefour RD92N/RD123B/VC27 à l'ouest et la limite d'agglomération en entrée est, y compris la place de la Fabrique, et la place de la Tuilerie, les enfouissements de réseaux aériens, et la réfection de l'éclairage public, des réseaux de collecte des eaux pluviales et d'eaux usées.

Les modifications introduites par le présent avenant sont :

Au cours de la phase DCE de la tranche ferme, différentes adaptations ont été apportées au programme de travaux, soit par la Mairie, soit sur demande du CD26 (commission CETOR du 16 juillet 2016) :

- Extension de l'emprise des travaux de la première tranche de réalisation (programme de travaux 2016-2017), à la demande de la Mairie, jusqu'au carrefour des Mosaïques et au pont de la Joyeuse en extrémité Est, au lieu du carrefour d'entrée de la ZA de la Verdière, prévu initialement ;
- Demande de déplacement du plateau surélevé d'extrémité Est de la première tranche d'aménagement sur le carrefour de la rue des Mosaïques, reprofilage de la RD92N pour rectification du dévers de chaussée, modification du profil en travers type des accotements de la RD92N pour renforcer l'aspect d'entrée dans la zone urbaine du centre-bourg (CETOR du 16/07/2016) ;
- Demande de la Mairie de concevoir la végétalisation de l'anneau central du giratoire d'entrée ouest de la commune et d'intégrer ces prestations au Lot n°2 des marchés de travaux de la tranche ferme.

Ces nouvelles modifications du programme de maîtrise d'œuvre nécessitent l'adaptation du marché passé entre la Mairie de Saint-Paul-lès-Romans et le groupement d'ingénierie ARTELIA Ville & Transport / Agence APS.

Les modifications introduites par le présent avenant sont :

1. Calcul du montant du forfait de rémunération des éléments de mission de maîtrise d'œuvre PRO, ACT, VISA, DET, OPC et AOR de la Tranche ferme et de la Tranche conditionnelle n°1 du marché de maîtrise d'œuvre sur le montant estimé des travaux au niveau de l'AVP suivant la nouvelle décomposition des tranches correspondantes
2. Calcul du complément de rémunération relatif aux études de conception et de mise au point des plans des marchés de travaux (phase ACT) portant sur le déplacement du plateau surélevé du carrefour de la rue des Mosaïques, reprise du dévers de chaussée et adaptation du profil en travers des accotements paysagers
3. Calcul du complément de rémunération relatif aux études de conception (phase PRO), d'intégration aux plans des marchés de travaux (phase ACT) et de direction des travaux paysagers

(phases VISA et DET) de la végétalisation de l'anneau central du giratoire d'entrée ouest de la commune.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :20 %
- Montant HT :7 875,00 €
- Montant TTC : 9 450,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant :2,84 %

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'avenant n°2

Après exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le texte, dont il vient d'être donné lecture, de l'avenant n°2 à passer avec le cabinet d'étude ARTELIA ;
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération

10- Admission en non-valeur BP 2016 commune

Vu l'état des produits irrécouvrables sur le budget M14 de la commune dressé et certifié par le comptable public qui demande l'admission en non-valeur pour créances éteintes, et par suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état et ci-après reproduites,

Vu également les pièces justificatives et notamment l'ordonnance du juge d'instance statuant en matière de surendettement ;

Après avoir entendu le rapport du Maire
Vu le code des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote :

- L'approbation pour l'admission en non-valeur pour créances éteintes, sur le budget communal M14 de l'exercice 2016, les sommes ci-après :
 - o état du 08 septembre 2016 pour 323.98 €

11- Crédits scolaires école élémentaire: accord de principe

Après demande écrite de Madame la directrice de l'école élémentaire de Saint Paul. Il a été acté d'affecter le restant des crédits concernant les dictionnaires pour l'acquisition de fournitures culturelles. Le conseil approuve ce financement et autorise la directrice à lancer la procédure comptable et soumettre le devis à Monsieur l'adjoint aux finances et à Madame l'adjointe aux affaires scolaires pour acceptation.

12- Questions diverses

- Désignation d'un référent petite enfance de la commune pour l'agglomération :
 - o Mme Montagné Sonia : titulaire
 - o Monsieur Jean Michel : Suppléant
- Désignation référent enfance- Jeunesse de la commune pour l'agglomération :
 - o Mme Montagné Sonia : titulaire
 - o Monsieur Gérard LUNEL : Suppléant
- Information sur le projet d'installation retenu sur le secteur de Romans : atelier 1083. Le conseil félicite ce projet ambitieux et source d'emploi et de développement économique du bassin de Romans.
- Adhésion au syndicat de l'herbasse : adhésion validée par le préfet. Il restera à délibérer pour choisir les membres du conseil qui représentera la commune au comité syndical à partir de janvier 2017. Monsieur le Maire et Bernard Rodillon sont proposés en tant que titulaires et Monsieur Richard Baeza en tant que suppléant.
- Il est évoqué également la problématique de l'actualisation du plan de classement de la voirie communale sur Saint Paul. Un groupe de travail d'élus sera formé ainsi :

Viviane Vialle
Gérard Lunel
Eric Burais
Cecile Carat
Brigitte Rollet
Bernard Rodillon

Prochain conseil : conseil exceptionnellement avancé au mardi 25 octobre 2016.